

Dossier n° 3 : la République et les libertés

[James Grieve]

Le pacte social et moral de Lionel Jospin

- ** 700 000 emplois promis aux jeunes, semaine de 35 heures d'ici cinq ans, augmentation du SMIC, allocations familiales sous condition de ressources
- ** Nouvelles lois sur l'immigration, retour au « droit du sol », indépendance accrue de la justice, transparence de la police
- ** « Ni pause, ni recul, ni reniement », affirme le premier ministre

Le programme du gouvernement en 45 mesures-clés

- * Parité hommes-femmes inscrite dans la Constitution. * Limitation accrue du cumul des mandats. * Inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales.
- * Harmonisation à cinq ans de la durée des mandats électifs. * Réexamen de la législation sur le licenciement économique. * Rentrée anticipée du Parlement, à la mi-septembre 1997.
- * Réexamen des lois sur la nationalité. * Rétablissement du droit du sol. * Examen immédiat par les préfets de la situation des sans-papiers. * Carrières de tous les magistrats garanties par le Conseil supérieur de la magistrature. * Suppression de toute intervention du garde des Sceaux au cours de l'instruction. * Renfort de 35 000 emplois de proximité pour la police nationale. * Instance indépendante de contrôle du respect des règles déontologiques par les services de police. * Autorité indépendante pour juger de l'utilisation du « secret-défense ». * Suppression de toute activité de renseignement sur la vie politique démocratique. * Plan spécial contre la violence à l'école. * Création d'une Agence de sécurité sanitaire.
- * Adaptation du régime des aides publiques à la presse d'information. * Soutien au service public de la télévision. * Renforcement des pouvoirs du CSA. * Révision de la procédure de déclaration d'utilité publique pour les grands projets. * Abandon du surgénérateur Superphénix. * Arrêt du projet de canal Rhin-Rhône. * Révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. * Audit des finances publiques, remis mi-juillet.
- * Conférence nationale sur l'emploi, en septembre, pour engager la réduction de la durée du travail, de 39 à 35 heures. * Mise en oeuvre de la priorité en faveur de l'emploi des jeunes. * Hausse du SMIC de 4 % au 1^{er} juillet. * Interruption des suppressions d'emplois dans la fonction publique. * Stabilisation, voire diminution, des prélèvements obligatoires.
- * Baisse dès que possible de la TVA. * Transfert des cotisations salariales d'assurance-maladie sur une CSG élargie. * Instauration de l'assurance-maladie universelle
- * Evolution du cadre actuel de la maîtrise des dépenses de santé. * Remise en cause de la législation récente sur les fonds de pension. * Retraite avant soixante ans pour tout salarié ayant cotisé quarante ans. * Réhabilitation d'un million de logements en cinq ans.
- * Revalorisation, au 1^{er} juillet, du barème de l'aide personnalisée au logement.
- * Réexamen de la taxation du surloyer de solidarité.
- * Allocation de rentrée scolaire portée de 420 à 1 600 francs en septembre. * Allocations familiales placées sous conditions de ressources. * Crédits supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire. * Mise en place d'un plan social étudiant. * 1 % du budget de l'Etat réellement consacré à la culture. * Préservation des services publics et adaptation des entreprises du secteur public.